

Contexte national

En 2011, le revenu disponible médian (qui partage la population en deux parties égales) des ménages français s'élève à 29 010 €. Il a augmenté de 7,2 % entre 1990 et 2000, mais seulement de 1,4 % entre 2001 et 2011. Le revenu disponible moyen, de 35 980 €, a progressé davantage ces dix dernières années (+6 %), ce qui traduit une hausse nettement plus forte pour les ménages plus aisés.

Le niveau de vie est une notion individuelle qui a, par convention, la même valeur pour tous les membres d'un même ménage. Par rapport au revenu disponible, il tient compte des économies d'échelle au sein des ménages. C'est une construction qui permet ainsi de comparer les revenus des individus vivant dans des ménages de tailles différentes, moyennant des hypothèses sur les économies d'échelle.

En 2011, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (Insee), la moitié des habitants de la métropole a un niveau de vie annuel inférieur à 19 550 €. Le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes passe de 4,5 en 2010 à 4,6 en 2011, son plus haut niveau enregistré depuis 1996.

L'ensemble des actifs, constitué des personnes ayant un emploi et des chômeurs, a un niveau de vie médian supérieur à celui des retraités (respectivement 21 110 € et 19 500 €). Cependant, même si les retraites sont plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine viennent souvent les compléter.

En 2011, 8,7 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (60 % du revenu médian de la population, soit 977 € mensuels). Le taux de pauvreté s'élève à 14,3 % de la population. En hausse de 0,3 point par rapport à 2010, il atteint son plus haut niveau depuis 1997. Le niveau de vie médian des personnes pauvres s'élève à 790 € par mois. A titre indicatif, au 1^{er} janvier 2011, le plafond du RSA pour une personne seule est de 467 € par mois et de 700 € par mois pour une personne seule avec un enfant ou pour un couple sans enfant. La pauvreté touche 32 % des familles monoparentales, essentiellement constituées d'une mère et de ses enfants (85 % des cas), les ménages les moins touchés par la pauvreté étant les couples sans enfant (6 %).

La composition de la population la moins favorisée se modifie un peu. Le taux de pauvreté des retraités baisse, passant de 10 % à 9,3 % du fait de la revalorisation des pensions et du minimum vieillesse, et de l'arrivée de retraités bénéficiant de carrières salariales plus favorables. À l'opposé, le taux de pauvreté des actifs progresse, passant de 10,2 % à 10,9 %.

Les salariés subissent une diminution des bas salaires à euros constants. Les chômeurs et les jeunes adultes sont les plus touchés par la hausse de la pauvreté. Plusieurs facteurs sont en cause : la baisse de l'allocation liée à la hausse de la durée de chômage, la hausse de la part des chômeurs non indemnisés, la revalorisation de l'allocation inférieure à l'inflation. Le taux de pauvreté des jeunes adultes de 18 à 29 ans a augmenté de 1,7 point entre 2010 et 2011 (19,4 % en 2011) et leur niveau de vie médian a diminué de 2,6 % après être resté stable en 2010. La part des jeunes ayant un emploi a reculé, ils sont proportionnellement plus souvent au chômage (12,2 %) ou inactifs (32,3 %). Ceux qui ont un emploi en 2011 sont plus souvent en contrat à durée limitée ou à temps partiel qu'en 2010. Ainsi, le taux de pauvreté des jeunes ayant un emploi augmente de 1,4 point en 2011 à 11,5 %, contre +0,5 point à 8 % pour l'ensemble des personnes ayant un emploi.

Situation en Bourgogne : Faits marquants

- En 2011, la Bourgogne compte 721 200 ménages fiscaux. Parmi eux, 41 % ne sont pas imposés contre 39 % en France métropolitaine. Ce taux varie fortement d'un département à l'autre : de 36 % en Côte-d'Or à 45 % dans la Nièvre.
- Les ménages les plus aisés ont un revenu fiscal 4,5 fois supérieur à celui des plus pauvres. Les disparités entre les revenus sont moindres que dans l'ensemble de la France métropolitaine (5,6 fois). Cependant, les revenus sont plus élevés du Nord-Est de la Côte-d'Or au Sud-Ouest de la Saône-et-Loire, surtout à proximité des agglomérations, tandis que la Nièvre, le Sud de l'Yonne, l'Est et le Nord de la Côte-d'Or et les bordures Est-Ouest de la Saône-et-Loire enregistrent les revenus les plus faibles.
- Le revenu des ménages bourguignons provient essentiellement de l'activité (64 %). Du fait de la proportion relativement plus élevée de personnes âgées, la part des retraites est supérieure de 5 points à celle de la moyenne nationale (30,1 % versus 24,8 %). C'est dans la Nièvre que la part des retraites est la plus forte (37,1 %) et en Côte-d'Or qu'elle est la plus faible (26,3 %).
- En 2011, la moitié de la population bourguignonne vit dans un ménage qui dispose d'un niveau de vie inférieur à 18 700 €. Il est inférieur de 500 € au niveau de vie médian métropolitain. La Côte-d'Or a le niveau de vie médian le plus élevé (plus de 20 000 €), il est le plus faible dans la Nièvre (17 700 €).
- Le taux de pauvreté est de 13,1 % en Bourgogne en 2010, il est plus faible qu'en France métropolitaine (14,1 %). Ainsi, près de 214 800 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté cette année-là. Le taux de pauvreté est généralement plus élevé lorsque le niveau de vie médian est faible. Ainsi, la Nièvre présente un taux de pauvreté élevé (15,8 %) à l'opposé de la Côte-d'Or (10,9 %). Dans la région, 32 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale en Bourgogne sont confrontés à la pauvreté.

Publications de l'ORS Bourgogne

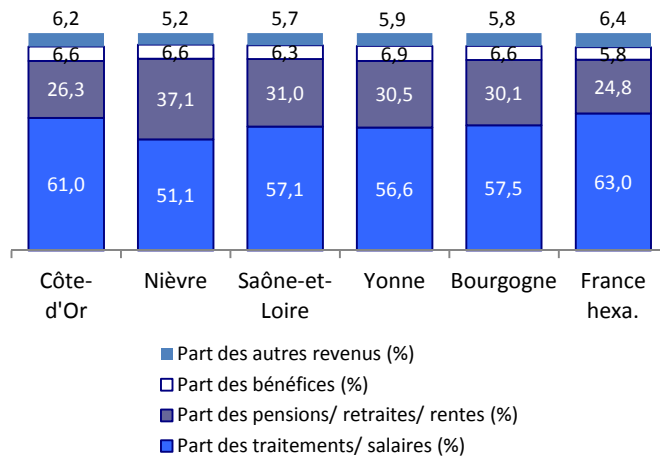
- Atlas social santé en Bourgogne, 2010.

Indicateurs sur le revenu fiscal déclaré dans les départements de Bourgogne et en France hexagonale, en 2011

	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne	France hexa.
Nombre total de ménages fiscaux	224 147	100 866	246 336	149 863	721 212	26 701 110
% de ménages non imposés	36,3	44,6	42,7	40,6	40,5	39,0
Revenu fiscal médian (en €/uc)	20 078	17 680	18 093	18 411	18 695	19 218
1er décile D1 (en €/uc)	8 512	6 449	7 731	7 169	7 681	6 924
9ème décile D9 (en €/uc)	37 730	32 239	33 261	33 961	34 735	38 960
Rapport inter-déciles (D9/D1)	4,4	5,0	4,3	4,7	4,5	5,6

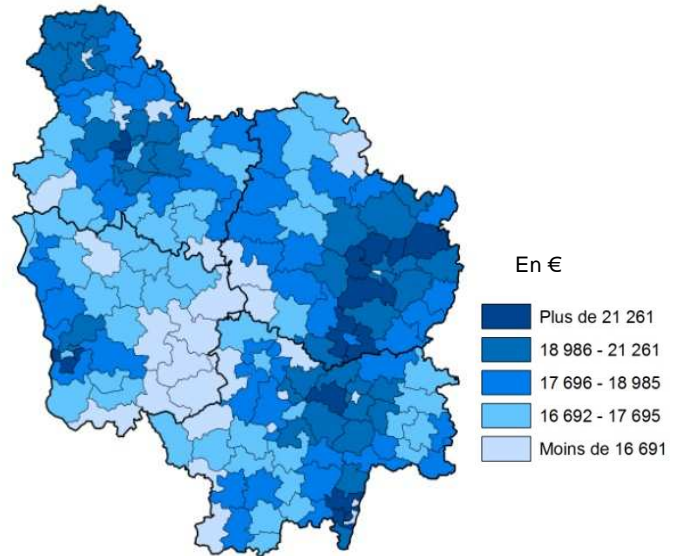
Sources : Insee et DGFIP, dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages

Composition du revenu fiscal déclaré en 2011 en Bourgogne et en France hexagonale



Sources : Insee et DGFIP, dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages.

Revenu fiscal médian par unité de consommation des ménages en 2011



Sources : Insee et DGFIP, dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages

Taux de pauvreté selon le type de ménage en Bourgogne et en France hexagonale en 2010

En %. Seuil de pauvreté : 60 % de la médiane.

	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ménage complexe	Femme seule	Homme seul	Ensemble de la population (%)
Côte d'Or	26,6	4,6	9,5	16,5	14,8	16,0	10,9
Nièvre	37,1	6,9	15,3	22,0	18,7	21,5	15,8
Saône-et-Loire	33,5	6,5	12,8	19,0	18,5	17,4	13,6
Yonne	32,6	5,4	13,1	19,8	16,7	17,7	13,8
Bourgogne	31,7	5,8	12,1	18,8	17,0	17,7	13,1
France hexa.	31,5	6,3	12,4	24,7	17,0	18,1	14,1

Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee et DGFIP, dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages.

Définitions et siglaire

Revenu fiscal déclaré : somme de ressources déclarées au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine soumis à l'impôt. Le revenu déclaré est un revenu avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible. Le revenu déclaré par unité de consommation (UC) est un revenu par équivalent adulte.

Déciles : ils partagent le nombre de ménages en 10 sous-populations de taille égale. Le seuil des bas revenus correspond à la limite du 1^{er} décile (D1) : 10% de ménages, dits « modestes », déclarent un revenu inférieur à cette valeur. Le seuil des hauts revenus correspond à la limite du neuvième décile (D9) : 10% de ménages, dits « aisés », déclarent un revenu supérieur à cette valeur.

Rapport interdécile de revenus : le rapport interdécile des revenus D9/D1 met en évidence les écarts entre le revenu plancher des 10% des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10% des ménages les plus pauvres.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et les prestations sociales. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée - CSG – et contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS -). Ce revenu disponible est ainsi proche du revenu disponible brut (RDB) au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, à savoir 60% du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

DGFIP : Direction générale des finances publiques.

Éléments de bibliographie

Le taux de pauvreté selon le seuil en 2011

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF04415

Niveaux de vie et indicateurs d'inégalité en 2011

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF04267

HOUDRÉ C, POUCEAU J, ZERGAT BONNIN M, Insee. Paris. FRA. Les niveaux de vie en 2011. INSEE PREMIERE. 2013 Sep;(1464):4p.